



Le recours à la téléconsultation bridé par l'INAMI, le Collège de Médecine Générale se mobilise pour une tout autre approche

Chères Consœurs, Chers Confrères Médecins Généralistes,

Dès mars 2020, le Collège de Médecine Générale, avec ses organisations membres, a préconisé le recours massif à la téléconsultation pour nous permettre de prendre en charge et suivre nos patients à distance face à la première vague de Covid-19. Cela a permis de combler le défaut d'anticipation régnant à l'époque et d'organiser la réponse de la profession. Il s'agissait alors essentiellement de consultations téléphoniques. Nous avons ensuite bataillé, grâce aux syndicats, pour faire reconnaître par l'INAMI ces consultations à distance. **Une étape avait été franchie, avec un certain succès** : elles ont été largement utilisées. Cela confirmait la reconnaissance de pratiques à distance installées depuis bien longtemps : le téléphone pour suivre les patients ; des applications pour échanger des documents et des photos entre nous, avec nos assistants, avec nos collègues spécialistes ou avec nos patients.

*En ce début 2022, l'INAMI envisage des restrictions drastiques à l'utilisation et au financement des téléconsultations : réduction de la fréquence autorisée pour ce type de prestation et du montant des honoraires. **Un recul incompréhensible pour de nombreux médecins généralistes.***

Au lieu de définir un cadre cohérent tenant compte de l'expérience Covid, et qui prendrait en compte les habitudes prises par les patients et la profession, on projette de nous imposer un cadre très restrictif et purement économique. A-t-on tenu compte des services inestimables rendus par les téléconsultations ? Des contraintes organisationnelles et des évolutions de notre profession ? **Les médecins généralistes ne peuvent admettre ce changement de cap, comme en témoignent de nombreuses réactions et les pétitions qui circulent.**

Le CMG veut promouvoir une tout autre approche

Le CMG demande un moratoire sur ce projet intermédiaire à la durée de vie incertaine coincé entre les modalités actuelles et des dispositions permanentes indéfinies. Gardons ces modalités « Covid » le temps nécessaire et attelons-nous à la construction d'un projet plus stable et pérenne.

Tout d'abord, nous souhaitons que l'ensemble de la profession soit associé aux discussions pour faire entendre notre voix auprès des décideurs politiques et l'INAMI. Ainsi, le Collège de Médecine générale entend mobiliser la profession à travers ses organisations membres.

Un groupe de travail « télémédecine » est en formation au sein du CMG. Nous allons donner de l'ampleur à cette démarche qui pourra être relayée par les syndicats, pour en faire un thème majeur dans les prochains mois.

Ensuite, nous voulons insister sur [la complémentarité des pratiques dans notre métier](#). Il n'y a pas de raison de hiérarchiser les modes de consultations qui, bien utilisées et bien raisonnées, ont toutes une valeur ajoutée demandant du temps et des compétences. Ceci implique une rémunération équitable.

Enfin, nous voulons être acteurs d'une démarche constructive afin de [définir un cadre](#) d'utilisation, de logistique, d'organisation, de traçabilité, ... *Quelles plateformes ? Quelle intégration aux logiciels métier ? Quelles traces dans le dossier ? Quid d'un ticket modérateur ? Quelle évaluation des apports des différents types de consultation, des compétences et conditions requises pour leur utilisation (important pour la formation) ?*

Unissons nos efforts pour [une intégration réfléchie](#) de ces nouveaux outils, enjeux majeurs d'avenir de la profession.

Dr. Christophe Barbut,
Président du CMG